

**Chantal BERTOUILLE**  
**Député – Echevin de Comines-Warneton**  
**Présidente de la Commission des Affaires intérieures**  
**et de la Fonction publique du Parlement wallon**

Comines, le

---

Réf. : CB/DL/ma CP 07/16

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer  
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE  
Député du Hainaut occidental

**Le Conseil supérieur de promotion de la santé s'inquiète du phénomène de l'arrivée des sectes dans le domaine de la santé, suite à une question parlementaire écrite du Député Chantal Bertouille**

Dans son rapport du mois de mars 2006, la Commission d'enquête parlementaire « sectes » avait mis en évidence l'activité de plus en plus intense des sectes dans le domaine de la santé et plus particulièrement auprès des professionnels de la santé, tels les thérapeutes.

Le Député Chantal Bertouille avait donc insisté pour que la Communauté française s'intéresse de plus près à ce problème et plus particulièrement dans son aspect prévention de la santé qui concerne tout spécialement la Communauté française.

C'est pourquoi le Conseil supérieur de promotion de la santé a décidé de collaborer avec le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, ce dernier ayant préparé une brochure « Dérives sectaires en matière de santé ».

Dans le cadre des différentes actions menées, le Conseil supérieur de promotion de la santé n'a pas souhaité faire une campagne grand public, craignant qu'une telle campagne engendre un regain d'intérêt pour les sectes auprès du grand public.

Néanmoins, diverses actions ont été menées. Le Conseil a donc proposé une large information vers les acteurs de la santé en attirant leur attention sur le phénomène des sectes et notamment la relation de plus en plus fréquente à la santé de l'appartenance à une secte mais également en les informant de l'existence du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles pour tout questionnement sur le phénomène sectaire ou tout problème soulevé en relation avec cette problématique. Le Conseil a insisté pour qu'une information spécifique soit faite à l'égard des PSE et PMS afin qu'ils la relaient en milieu scolaire.

Consciente de l'importance du problème, la Ministre Catherine Fonck, en charge de la Promotion de la Santé, a suggéré au Député Chantal Bertouille d'aborder cette problématique dans le cadre du renforcement des compétences personnelles qui fait partie intégrante du concept de la Promotion de la Santé et peut être intégré dans les problématiques de la Santé Mentale et des assuétudes.

Par ailleurs, le Député Chantal Bertouille vient de réinterroger la Ministre concernant les conclusions définitives et les actions qui seront menées dans les prochains mois en Communauté française concernant le phénomène de l'intrusion des sectes dans le secteur de la santé.

